



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 17 septembre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Boillot Hervé, Devaux Laurence, Girardot Jacques, Perrey Eric, Pétrequin Jean-Mary, Pétrequin Stéphane, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine, Zinck Florence,

Etaient absents excusés : Bunod Claudine, Moine Dominique,

Président de séance : Devaux Laurence.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Stéphane Pétrequin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mme la Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

- 1 Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**
- 2 Revalorisation du point d'indice de la fonction publique**
- 3 Proposition Centre de Gestion - contrat SIRH**
- 4 Taxe d'aménagement**
- 5 Compte rendu contrôle aire de jeux**
- 6 Bois - Prix des stères 2023**
- 7 Point travaux**
- 8 Questions et Informations diverses**

Mme la Maire exprime le souhait qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour :

« Adhésion Contrat assurance Groupe risque statutaire »

Le Conseil Municipal autorise l'ajout de ce point qui sera examiné en premier sous la position « 0 ».

0. Adhésion Contrat assurance Groupe risque statutaire

Délibération D2022-09-01

Mme la Maire expose :

- L'opportunité pour Saint-Julien-Lès-Montbéliard de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2022.



Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements Territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, a décidé :

Article 1 :

D'ACCEPTER la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP,
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois,
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager),
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt,
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

Article 2 :

PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de Saint-Julien-Lès-Montbéliard.

Article 3 :

AUTORISE

0. Son Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats),
1. Son Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la Collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs,
2. Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

► **Vote : Unanimité (Présents = 9)**



1. Adoption du Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Sur la demande de Mme la Maire, aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu précédent. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A noter, le compte rendu sera repris sur les points mentionnés par la Préfecture portant sur la date en lettre erronée, sur l'absence de notification du Président de séance, ainsi que sur la précision d'heure d'arrivée de M. Hervé Boillot.

2. Revalorisation du point d'indice de la fonction publique

Information

Mme la Maire présente l'évolution du point d'indice de la fonction publique :

Depuis le 1er juillet 2022, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé (augmentation de 3,5%). Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement et entérinée par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics d'Hospitalisation.

L'impact portera sur le salaire de la secrétaire de Mairie, ainsi que sur la rémunération des élus.

3. Proposition Centre de Gestion - contrat SIRH

Délibération D2022-09-02

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation par Mme la Maire, de la proposition faite par le Centre de Gestion (CdG), concernant la possibilité d'assurer toute tâche administrative en matière de gestion des personnels, avec les possibilités suivantes :

1. Tout inclus – prestation assurée à 100% par le CdG,
2. Mise à disposition d'un nouveau logiciel RH (identique à celui du CdG),
3. Dépannage en cas d'absence de personnel :
 - a. Pas de droit d'entrée,
 - b. En cas de besoin ponctuel, coût de 12 € par agent et 6 € par élu.

Prend acte que la possibilité 3, n'ajoute pas de frais sur les comptes de la Commune, hors recours au contrat.

Après en avoir délibéré, a décidé :

Article unique :

D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, sous réserve que cette possibilité de recours par dépannage soit indiquée clairement dans la convention.

► **Vote : Unanimité (Présents = 9)**



4. Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation de Mme la Maire sur le sujet,

Vu la nécessité de décider une éventuelle modification du taux de la taxe d'aménagement avant le 30 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité, de maintenir le taux actuel de 1% suivant la délibération prise le 22 octobre 2020 et valide pour 3 ans.

5. Compte rendu contrôle aire de jeux

Information

Le contrôle annuel de l'aire de jeux, réalisé le 26 juillet 2022 ressort les points suivants :

1. La fixation du filet sur le jeu toboggan doit être resserrée,
2. Le sol amortissant doit être remis à « zéro » afin de retrouver 30 cm de sol souple.

Le point 1 sera traité par l'ouvrier communal lors de son prochain passage sur la commune.
Pour le point 2, une estimation de cubage donne un besoin d'environ 12 m³ de complément à apporter sur le sol. Un chiffrage en sac donne un montant d'environ 1200 €.

Les membres du Conseil Municipal proposent :

1. De contacter l'APAVE pour savoir si du sapin broyé pourra être utilisé → Daniel Picquart est chargé de se renseigner,
2. De faire estimer le prix pour un broyage de sapins communaux avec remise en place sur le terrain → D. Picquart / H. Boillot.

Une décision sera prise lorsque ces éléments auront été rapportés au Conseil Municipal.

6. Bois - Prix des Stères 2023

Délibération D2022-09-03

Vu la présentation faite par M. Eric Perrey du compte rendu des travaux de la commission bois, et de l'augmentation apportée au prix de façonnage des stères fabriqués pour les particuliers,

Vu la proposition de ladite commission sur les tarifs 2023 :

- Augmentation d'1,5 € des stères façonnés,
- Maintien du prix des stères d'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique :

De passer le prix des stères de bois à :

- Stères fabriqués par la Commune (TTC) :



38,5 € le stère de hêtre,
36,5 € le stère de chêne,

- Stères façonnés par les affouagistes (net) :
10 € le stère de hêtre,
8,50 € le stère de chêne.

► *Vote : Unanimité (Présents = 9)*

7. Point travaux

Information

Mme la Maire présente au Conseil Municipal un point des différents travaux en cours ou en chiffrage :

- L'opération d'enfouissement des réseaux secs entre le 17 et le 25 Grande rue est officiellement terminé par la réception de la subvention attendue de la part de PMA,
- Demande est faite à Hervé Boillot de relancer l'entrepreneur pour le remplacement de la fenêtre de l'appartement au-dessus de la Mairie (livraison initialement prévue en septembre),
- La phase suivante d'enfouissement des réseaux secs est en cours d'étude par le SYDED,
- Le projet de remplacement des ampoules classiques par des LED au niveau des candélabres de rue, ainsi que la mise du réseau d'éclairage public sous programmateur est en cours de chiffrage,
- Nous sommes en attente des propositions financières de PMA pour l'accompagnement de la Commune sur les projets de remplacement des ampoules par des LED, ainsi que du projet de réduction de la vitesse en sortie de village direction Sainte-Marie,
- Réflexion sur les économies d'énergie : La consommation de gaz lors de la location de la salle n'est pas répercutée actuellement au locataire. Une étude comparative des coûts pour installer un sous compteur par rapport aux coûts estimés actuels sera menée.

8. Questions et Informations diverses

➤ Retour de notre secrétaire titulaire

Notre secrétaire titulaire a repris son poste depuis début septembre 2022 avec les mêmes horaires. Par contre, les heures d'ouvertures du secrétariat au public seront modifiées de la façon suivante :

- Le mardi de 14h à 18h,
- Le jeudi de 9h à 12h.

➤ Rencontre nouveaux arrivants - Conseil

Une invitation a été envoyée aux nouveaux arrivants pour partager un moment de convivialité en présence des Conseillers Municipaux, de la secrétaire de Mairie et des associations, le 27 septembre 2022.

➤ Entretien des locaux



Depuis le 1^{er} septembre, une nouvelle entreprise est en charge de l'entretien des locaux, et de l'état des lieux avant et après location de la salle communale.

➤ Agenda

- 07 Octobre 2022 : Assemblée Générale du Tennis Club de Sainte-Marie, le Conseil Municipal est invité à se faire représenter,
 - 11 octobre 2022 : Commission communication avec à l'ordre du jour la refonte du site internet et la préparation du bulletin annuel,
 - 14 octobre 2022 : Concert au temple de Saint-Julien autour de BACH et RAMEAU, par le conservatoire de Montbéliard,
 - 15 octobre 2022 : Visite des chantiers PMA par les Conseillers Municipaux,
 - 22 octobre 2022 : Corvée de nettoyage du village,
 - 27 octobre au 2 novembre 2022 : Quête du souvenir par l'association Souvenir Français,
 - Juin 2023 : Organisation d'une promenade vélo / concert par le MOLOCO.
- PMA demande un correspondant pour participer à la mission portant sur l'entretien et le repoissonnement du Rupt.
Cette mission se déroulera en 3 phases :
- Etat des lieux,
 - Etude de faisabilité,
 - Proposition d'aménagement.
- Eric Perrey se propose et est nommé en charge du sujet.
- Une formation bois est proposée le 27 octobre à Mandeure. Mme la Maire fera parvenir les informations aux membres du Conseil Municipal, intéressés pour y participer.

L'ensemble des sujets étant épuisé et sans question complémentaire, Madame la Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h10.



Liste des délibérations

Conseil Municipal du 23 septembre 2022

Délibérations	Libellé
D2022-09-01	Adhésion Contrat assurance Groupe risque statutaire
D2022-09-02	Proposition Centre de Gestion - contrat SIRH
D2022-09-03	Bois d’Affouage - Prix des Stères 2023

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, mardi 27 septembre 2022

Le Maire
Laurence Devaux

Le secrétaire
Stéphane Pétrequin



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME
Séance du 23 septembre 2022

Ordre du jour

1. Demandes reçues par la Mairie depuis la dernière commission
 2. Informations diverses
-

Etaients présents : Boillot Hervé Devaux Laurence, Girardot Jacques, Perrey Eric, Pétrequin Jean-Mary, Pétrequin Stéphane, Picquart Daniel, Sarrand Sandrine, Zinck Florence,

Etaients absents excusés : Bunod Claudine, Moine Dominique

Président de commission : Devaux Laurence

1. Demandes préalables de travaux
 - a. Une demande a été déposée par M. Muet pour la remise en peinture des volets de son habitation.
→ Demande acceptée
 - b. Une demande a été déposée par M. Lacombe pour l'installation d'une pergola.
→ Demande en cours d'instruction par PMA
2. Information diverses
 - a. La nouvelle architecte des bâtiments de France et son adjointe en charge des dossiers de la commune ont visité Saint-Julien le 02 septembre 2022.